

□ PROCEDURE D'INSCRIPTION EPREUVES ENDURO

INFORMATION COUREURS -

Il y a une pré inscription obligatoire afin de pouvoir participer aux épreuves du Championnat de Belgique d'Enduro. Nous tenons tout d'abord à souligner que cette formule a comme but de réduire les longues files d'attente à la table d'inscription et de permettre aux organisateurs de pouvoir mieux préparer leur événement. Vous êtes également informé au préalable de votre heure de départ pour que vous sachez à quelle heure vous devez être présent.

La procédure d'inscription se fait entièrement de façon électronique via le site Internet de la FMB. Vous devrez dans le menu calendrier enduro cliquer sur l'enduro à laquelle vous souhaitez vous inscrire. Il y a une distinction entre les licenciés FMB et les non licenciés et loisirs.

1. Licenciés FMB

Chaque licencié FMB a reçu par e-mail un nom d'utilisateur et mot de passe afin d'accéder au Site Internet FMB. Ce nom d'utilisateur et mot de passe n'ont pas été changés et pourront donc être réutilisés pour vous inscrire. Avez-vous oublié votre mot de passe? Dans ce cas là vous pourrez tout simplement demander un nouveau mot de passe via le site web FMB, menu gauche (sous 'se connecter'). Vous ne devez donc pas contacter le secrétariat ! Attention : tous les comptes (accounts) des licenciés enduro de l'année dernière ont été bloqués fin de l'année. Ce compte sera réactivé par la fédération affiliée dès que votre nouvelle licence pour la nouvelle saison est en ordre ! Il est donc très important que votre licence est réglée au moins 10 jours ouvrables avant la première épreuve afin de pouvoir vous inscrire de façon électronique.

Les nouveaux licenciés FMB recevront, à partir du moment que leur licence est en ordre, les coordonnées de leur compte pour se connecter via e-mail de leur fédération affiliée respective (VMBB ou FMWB)

Une fois après avoir être connecté (login), vous verrez pour chaque épreuve d'enduro (cliquez dans le menu calendrier enduro sur l'épreuve concernée) un lien vers le formulaire d'enregistrement de l'épreuve. Vous devrez remplir les différents champs (tous les champs devront être obligatoirement rempli avant de pouvoir soumettre le formulaire d'inscription) et soumettre le formulaire (bouton en dessous). Vous remarquerez que la possibilité vous sera offerte d'introduire le numéro de course d'un co-coureur souhaités. Ceci permettra à l'organisateur, lors de l'attribution de votre heure de départ, d'essayer de faire en sorte que ce coureur puisse prendre le départ avec vous. Enfin, vous devrez payer le montant d'engagement sur le compte bancaire du club organisateur mentionné sur le formulaire d'inscription électronique.

L'organisateur confirmera l'inscription dès réception du paiement en cochant la case 'payé' sur le formulaire d'engagement que le coureur pourra consulter. A ce moment vous recevrez un e-mail automatique vous confirmant que votre inscription est bien en ordre. Vous devrez imprimer ce mail et l'apporter à l'épreuve concernée.

Pour les licenciés à l'année, il n'est plus possible de s'inscrire, ni de payer sur place le jour de l'épreuve. Ils sont donc obligés de s'inscrire et de payer dans les délais prévus. A défaut, interdiction de participer à l'épreuve !!! Les coureurs licenciés à l'année qui se présentent sur place sans inscription et paiement au préalable ne pourront plus s'inscrire qu'en catégorie loisirs.

2 Non-licenciés et loisirs

Les coureurs non en possession d'une licence annuelle FMB (licence 1 manifestation ou licence étrangère) ainsi que les participants de la catégorie Loisirs devront eux aussi s'inscrire via le site Internet FMB. Pour chaque épreuve d'enduro (cliquez dans le menu calendrier enduro sur l'épreuve concernée) il y aura un lien vers un formulaire d'enregistrement de l'épreuve pour les non licenciés. Ils devront bien sur également remplir les différents champs et soumettre le formulaire (bouton en dessous). Néanmoins, ils seront obligés à devront imprimer un exemplaire dûment

rempli et le signer. Ensuite, ils devront apporter le formulaire signé à l'épreuve et le remettre à la table d'inscription avant de pouvoir participer. Enfin, ils devront également payer le montant d'engagement ainsi celui de la licence 1 manifestation sur le compte bancaire du club organisateur mentionné sur le formulaire d'inscription électronique.

Une semaine avant chaque épreuve une liste des coureurs inscrits sera publiée sur le site Internet de la FMB. Uniquement les coureurs complètement en ordre avec le paiement du droit d'inscription seront repris sur cette liste. L'heure de départ de chaque coureur sera mentionnée sur la liste.

Les coureurs n'ayant pas la possibilité de s'inscrire via le site Internet FMB sont priés de prendre contact avec chaque organisateur afin de régler son engagement. Les formulaires d'inscription pourront être téléchargés du site web FMB (rubrique enduro / info coureurs) ou être obtenus auprès du secrétariat FMB.

3 Gérer votre compte d'utilisateur (licenciés FMB uniquement)

Les coureurs en possession d'une licence annuelle FMB pourront gérer leur compte d'utilisateur FMB via le menu gauche 'mon compte'. Ils pourront compléter et modifier certains champs (par exemple adresse, date de naissance, compagnie d'assurance,...) afin d'éviter à être obligé d'introduire ces données chaque fois quand ils souhaitent s'inscrire pour une épreuve d'enduro.